



# Nous, Maire de la Ville de Dijon

**ARRETE N° 26-AT-13827**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment l'article R.417-6

**VU** l'arrêté de délégation du 26 novembre 2024

## CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour des travaux de manutention que doit réaliser **RMB BATI-RENOVE CONSTRUCTION ET RENOVATION** demeurant **6 rue du Fort 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : **RUE DU 11 NOVEMBRE** du **15/01/2026** au **27/02/2026**

## ARRÊTONS

### **Article 1**

#### **A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX** **INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

**34 RUE DU 11 NOVEMBRE (Dijon), à compter du 15/01/2026 et jusqu'au 27/02/2026**, le stationnement des véhicules est interdit **au droit du numéro 34 sur une longueur de 10 mètres**. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules affectés au chantier, quand la situation le permet.

### **Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise **RMB BATI-RENOVE CONSTRUCTION ET RENOVATION**.

### **Article 3**

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux. Il sera apposé derrière le pare-brise du ou des véhicules présents sur le stationnement neutralisé.

### **Article 4**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Maîtrise de l'Espace Public, Directeur Tranquillité Publique, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole , Ordures ménagères, CSI Circulation, FACTURATION EFFIA, Facturation DIVIAPARK, Bureau de suivi et d'analyse d'activité et Instruction ODP
- **RMB BATI-RENOVE CONSTRUCTION ET RENOVATION**

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,

Le 05 janvier 2026

LA MAIRE,

Pour la Maire, l'Adjointe déléguée à la propreté de la ville, aux travaux, aux équipements urbains et aux mobilités



**Dominique MARTIN-GENDRE**